



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

## **Rapport final – Bachelier « Assistant social »** **Rapport des membres de l'Agence portant sur le rapport transversal du comité d'experts**

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 6 octobre 2009 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des 10 établissements (11 visites pour les 10 Hautes Ecoles, l'une d'elle ayant souhaité une évaluation distincte de ses deux sites) organisant le bachelier « assistant social » en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Monsieur le Ministre en charge de l'enseignement supérieur sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager, tant du point de vue du pouvoir subsidiant que du point de vue des institutions d'enseignement concernées.

### **LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DU BACHELIER « ASSISTANT SOCIAL » EN COMMUNAUTE FRANÇAISE**

Quatre éléments particulièrement positifs méritent d'être mis en évidence, à savoir :

- le très large éventail de débouchés auquel peut mener la formation d'assistant social et la grande diversification du travail social ;
- la cohérence entre, d'une part, les programmes proposés par les établissements d'enseignement et, d'autre part, les évolutions sociétales ainsi que celles de la profession des travailleurs sociaux. De même, l'articulation théorie/pratique professionnelle intégrée dans les programmes d'enseignement permet une formation en adéquation avec les réalités de terrain ;
- la collaboration inter-réseaux pour réfléchir au référentiel commun de compétences ;
- le dynamisme, l'investissement et la disponibilité des personnels sont soulignés par les experts.

### **LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DU BACHELIER « ASSISTANT SOCIAL » EN COMMUNAUTE FRANÇAISE**

Quatre éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

- la tendance générale à fractionner le programme en un trop grand nombre de cours de faible poids ECTS (2 crédits, voire moins), ce qui ne facilite pas la réussite ; en outre, l'application du système ECTS n'intègre pas systématiquement le calcul de la charge de travail réalisé par l'étudiant ;
- la grille minimale de programme dans les Hautes Ecoles est trop contraignante et les experts recommandent à la Communauté française d'en repenser l'esprit en cohérence avec les avancées de la réforme de Bologne ;
- les compétences langagières des étudiants sont globalement insuffisantes : les lacunes en français sont une faiblesse détectée par les experts qui peut s'expliquer notamment par le profil d'entrée des étudiants. Cette situation appelle à la vigilance quant au maintien de la formation au niveau 6. La méconnaissance des langues étrangères comme l'anglais et le néerlandais constitue par ailleurs un frein à la mobilité.

### **LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DU BACHELIER « ASSISTANT SOCIAL » EN COMMUNAUTE FRANÇAISE**

Certains constats formulés par les experts retiennent l'attention des membres de l'Agence car ils constituent de véritables enjeux pour le développement harmonieux de la formation des assistants sociaux en Communauté française. Les membres de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur souhaitent mettre particulièrement en évidence trois éléments identifiés par les experts, à savoir :

- la maîtrise des concepts de cadres de certification (européen et en Communauté française) et des outils liés à la réforme de Bologne est indispensable ; il s'agit de tout mettre en œuvre pour aboutir à une reconnaissance européenne des diplômes ;
- la flexibilisation des parcours d'études devrait être améliorée car elle est actuellement difficile à mettre en œuvre dans les établissements : complexification des tâches administratives à cadre inchangé, hétérogénéisation des groupes d'étudiants et iniquité dans le traitement des demandes, absence d'analyses comparatives des programmes ;
- le développement et/ou la consolidation de systèmes permanents de la gestion de la qualité est souhaitable.

### LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

Parmi l'ensemble des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence certaines d'entre elles qui apparaissent comme prioritaires. Cinq éléments émergent particulièrement.

1. Le profil de compétences doit continuer à faire l'objet d'une réflexion concertée avec pour objectif le développement d'un référentiel de compétences et de qualifications communes favorisant la reconnaissance européenne des diplômes ; les descripteurs génériques devraient servir à positionner le niveau des profils de compétences (« *learning outcomes* ») ;
2. Pour favoriser la flexibilisation des parcours d'études, les experts recommandent le développement d'une politique générale en la matière en Communauté française au niveau d'une part des services centraux de l'administration et d'autre part des services généraux des Hautes Ecoles ; la réalisation d'un tel objectif ne peut se concevoir sans moyens supplémentaires dévolus à l'administration et aux établissements eux-mêmes ;
3. La grille horaire minimale pourrait judicieusement être remplacée par un référentiel de compétences commun ;
4. Les experts suggèrent de développer une politique de relation avec les anciens diplômés pour bénéficier d'un regard sur la qualité de la formation, développer les stages, créer une culture d'école, etc. ;
5. Le fort potentiel de développement de services à la collectivité et de formation continuée doit être exploité car il garantit un ancrage local avec les associations et organisations de l'action sociale. Cela peut élargir notamment la réflexion sur les programmes ainsi que l'offre de stage.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes institutions inscrit dans la durée. Les experts recommandent l'exploitation de cet exercice d'évaluation : chaque institution devrait ainsi concevoir un plan de pilotage des actions à mener et rendre les démarches entreprises pérennes. Afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,  
Fait à Bruxelles en leur séance du 27 octobre 2009.